

Monsieur le Recteur,

Au nom des signataires de la présente lettre je vous fais part d'un appel à bien vouloir entendre et diffuser le plus largement possible le cri d'alarme émanant de l'Université de Birzeit, et à faire retentir un puissant signal contre l'isolement académique alarmant imposé par les autorités israéliennes aux universités palestiniennes des Territoires occupés.

Le 12 juillet dernier, le professeur Abdullatif Abuhijleh, votre collègue recteur de l'Université palestinienne de Birzeit (UPB, dans la suite de la présente lettre), adressait à la communauté internationale un appel pressant à contribuer à la défense de la liberté académique en Palestine (voir ci-dessous).

Dans son cri d'alarme, il dénonce les conséquences néfastes – non seulement pour Birzeit, mais également pour toutes les universités et hautes écoles palestiniennes¹ – de la politique de plus en plus restrictive d'Israël à propos de l'accès aux territoires palestiniens entièrement sous son contrôle et des possibilités d'y séjourner.² Un nombre croissant de candidats professeurs et collaborateurs nantis d'un passeport international se voient refuser un visa d'entrée (un visa touristique temporaire de type B2) ; pour les personnes déjà actives en Palestine, et quelle que soit la durée de leur séjour, il devient de plus en plus malaisé d'obtenir une prolongation de leur permis. Un exemple flagrant est celui du professeur Roger Heacock et de sa femme le Dr Laura Wick :³ Il y a deux mois, après avoir travaillé durant 35 ans en Palestine, ils ont été forcés de s'en aller.

Plus tôt déjà, des universitaires étrangers se sont heurtés à un sabotage conscient de la part des autorités frontalières israéliennes⁴ mais, depuis 2017, la situation a considérablement empiré. Les demandeurs sont confrontés à une escalade alarmante dans les exigences et les limitations opaques, déraisonnables et sans cesse changeantes.⁵ D'après des fonctionnaires de la Commission palestinienne des Affaires civiles, le nombre de prolongations accordées par Israël au personnel académique international a baissé, passant de 70 pour 100 en 2017 à quelque 10 pour 100 durant le premier semestre de 2018. La durée même de ce genre de visa a été ramenée à trois mois – une période qui est absolument insuffisante, naturellement, pour couvrir une année académique complète. Au cours des deux années académiques écoulées – selon un questionnaire présenté par le ministère palestinien de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur dans huit universités –, plus de la moitié de leur encadrement international a subi ce genre de refus et de restrictions arbitraires. Les programmes et structures académiques s'en sont trouvés gravement perturbés et il est de plus en plus malaisé pour les universités d'attirer quelque expertise internationale. Le nombre d'universitaires internationaux dans les universités palestiniennes s'est très considérablement restreint.

Dès son origine la libre mobilité et collaboration d'étudiants et de professeurs issus de diverses villes, régions et pays – a toujours fait partie de l'ADN même de l'université. Dans le contexte

planétaire du 21^e siècle, la présence d'un encadrement international est plus que jamais une pierre angulaire et une condition de l'excellence académique. Toutefois, par sa politique d'accès de plus en plus restrictive, Israël, dont les universités et centres de recherche mêmes ont acquis leur excellence universellement reconnue précisément grâce à la collaboration et aux soutiens internationaux (pensons, par exemple, à leur participation à des programmes pluriannuels européens de recherche et d'innovation, tel Horizon 2020), empêche les Palestiniens vivant sous son joug de pouvoir recueillir la totalité des fruits intellectuels et scientifiques de la collaboration et des échanges internationaux. Ici, il convient de faire remarquer que c'est *dans les deux sens* que la mobilité est sabotée : Les étudiants et chercheurs palestiniens qui, souvent grâce à une bourse extérieure, voudraient également étudier, travailler ou assister à un congrès à l'étranger, connaissent aussi de grandes difficultés pour obtenir un visa de sortie (sauf, lorsque, exceptionnellement le passage de Rafah vers l'Égypte est ouvert, ils ne peuvent quitter les Territoires occupés y compris la bande de Gaza que via la Jordanie).⁶

La politique d'Israël, cela doit être dit, viole la liberté académique des institutions palestiniennes, de leurs professeurs et étudiants. En même temps que d'autres discriminations et perturbations israéliennes,⁷ c'est ici le droit humain constitutionnel à l'enseignement et à une formation orientée vers l'avenir qui est en cause. C'est à juste titre que le recteur Abuhijleh fait allusion dans ses doléances aux obligations internationales auxquelles l'État israélien devrait se conformer : la Quatrième Convention de Genève (1949) concernant une occupation militaire,⁸ les conventions internationales comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966),⁹ de même que le droit à l'enseignement garanti par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par l'article 28 de la Convention sur les droits de l'enfance (1990).

Enfin, il ne faut pas s'étonner que le recteur de l'UPB soit le premier à tirer la sonnette d'alarme. L'UPB est non seulement l'une des plus grandes universités palestiniennes,¹⁰ mais elle est sans doute aussi l'institution la plus orientée vers les échanges internationaux.¹¹ Aussi est-elle particulièrement affectée par la politique discriminatoire israélienne. Le 8 juin 2018, une prolongation de visa a été refusée à sept de ses collaborateurs internationaux – soit un tiers de son équipe internationale ; plusieurs autres avaient déjà été forcés plus tôt par Israël à quitter la Palestine.

En compagnie du recteur Abuhijleh, nous devons prendre conscience des conséquences désastreuses que cela aura à court et à long terme. La contribution des professeurs et chercheurs de l'étranger est d'une importance cruciale, dit-il, « *non seulement pour continuer à pouvoir proposer un enseignement de qualité à l'UPB, mais aussi pour le développement à plus long terme de l'enseignement supérieur palestinien* ». Si la politique israélienne d'obstruction se poursuit, « *les universités palestiniennes, dont celle de Birzeit, se retrouveront encore plus isolées de la communauté académique mondiale. Notre capacité de proposer un enseignement de classe mondiale s'en trouvera encore plus compromise si nous perdons les perspectives internationales, les diverses expériences et compétences professionnelles de haut niveau,*

lesquelles sont d'une importance cruciale pour la vie académique palestinienne et l'environnement des campus dans leur ensemble ».

Cher Recteur, cher Collègue, par souci de solidarité académique avec les institutions sœurs touchées en Palestine, nous demandons que notre université donne un signal fort. Primo, les signataires vous demandent d'adresser à votre collègue de l'UPB une lettre dans laquelle vous ferez état de votre compréhension et de votre soutien. Secundo, nous vous demandons de signer avec nous et avec nos collègues des autres universités belges une lettre ouverte dans laquelle nous exprimerons notre désapprobation à propos de l'isolement imposé aux universités palestiniennes par l'État d'Israël.

Tout recteur désireux de faire de l'institution qu'il ou elle dirige une « véritable université internationale », ne peut-être que choqué, pensons-nous, si cette aspiration bien légitime est refusée à d'autres universités. C'est pourquoi nous espérons votre soutien.

[Liste des signataires]



" L'Université de Birzeit condamne la violation de la liberté académique après que des universitaires aient été contraints de quitter la Palestine".

[Traduit avec www.DeepL.com/Translator]

Birzeit, 12 juillet 2018. Depuis le début de l'année universitaire en cours (2017-2018), des dizaines de titulaires de passeports étrangers, dont beaucoup sont d'origine palestinienne mais sans documents de résidence, vivant et travaillant dans le Territoire palestinien occupé se sont vu refuser l'entrée dans le pays, ou ont vu leurs demandes de renouvellement de visa refusées par les autorités israéliennes. Rien qu'à l'Université de Birzeit, nous avons 15 professeurs étrangers titulaires d'un passeport dont les demandes de renouvellement de visa ont été refusées ou considérablement retardées.

Ces membres du corps professoral ont le statut de professeur à temps plein, travaillent dans toutes les facultés de notre campus et comprennent des professeurs principaux et des directeurs de département. Nos professeurs qui sont actuellement menacés enseignent dans les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat à l'Université de Birzeit, sont membres de comités universitaires et servent la communauté palestinienne dans son ensemble par des séminaires et des conférences publiques. Certains professeurs ont déjà été contraints de quitter le pays, dont un professeur du Département d'anglais et de littérature et un professeur d'histoire européenne à l'*Institut Ibrahim Abu Lughod d'études internationales* qui a consacré toute sa carrière académique à la Palestine et à l'université pendant les quatre dernières décennies.

Ces professeurs internationaux jouent un rôle essentiel non seulement dans l'offre continue d'une éducation de qualité à l'Université de Birzeit, mais aussi dans le développement à long terme de

l'enseignement supérieur palestinien. Si cette politique se poursuit, les universités palestiniennes, y compris l'Université de Birzeit, seront encore plus isolées de l'environnement universitaire mondial. Notre capacité à dispenser une éducation de classe mondiale sera encore plus compromise si nous perdons les perspectives internationales, les diverses expériences professionnelles et les compétences de haut niveau que ces membres du corps professoral apportent de manière cruciale à la vie universitaire palestinienne et à l'environnement universitaire dans son ensemble. Dans l'environnement universitaire mondial du XXI^e siècle, la diversité internationale du corps professoral est devenue la pierre angulaire de l'excellence académique dans les universités du monde entier. Si l'Université de Birzeit et l'enseignement supérieur palestinien dans son ensemble se voient refuser le droit d'engager des professeurs internationaux, ce qui est en fin de compte refusé, c'est notre droit de fournir une éducation de qualité et de niveau conforme à la norme mondiale acceptée.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'être humain tel qu'établi à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet article souligne simultanément le lien crucial entre l'éducation et la promotion de perspectives mondiales, la compréhension et les liens entre les divers peuples et nations :

"L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle favorisera la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux et favorisera les activités des Nations Unies pour le maintien de la paix."

Une longue série de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies et de décisions de la Cour internationale de Justice affirment l'obligation d'exercer sa responsabilité en tant que puissance occupante en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, conformément au droit international humanitaire (notamment la Convention de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949) ainsi que le droit international applicable aux droits humains. Israël est tenu par le droit international de protéger et de faciliter le fonctionnement des institutions civiles palestiniennes, y compris l'enseignement supérieur. Tous les États signataires de ces résolutions ont également la responsabilité de veiller à ce qu'Israël s'acquitte de ses obligations à l'égard de l'éducation palestinienne en vertu du droit international, notamment en exerçant son contrôle sur l'entrée et la présence d'universitaires étrangers d'une manière qui évite tout préjudice inutile à l'enseignement supérieur palestinien et au droit fondamental occupé à l'éducation.

Nous appelons chacun - y compris les gouvernements, les institutions, les universitaires et les associations - à dénoncer ces politiques, à protéger notre droit fondamental à la liberté académique à l'Université de Birzeit et pour tout l'enseignement supérieur palestinien.

President Abdullatif Abuhijleh

+970 2 2982008

office.president@birzeit.edu

¹ La Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza comptent ensemble 14 universités, 1 université ouverte pour l'enseignement à distance, 18 hautes écoles et 20 centres universitaires proposant le premier cycle. En 2015, le nombre d'étudiants inscrits était de 214 000, dont quelque 54 % d'étudiantes et 46 % d'étudiants (source : le rapport « *Les universités palestiniennes sous l'occupation* » (AURDIP, 1^{er} juillet 2015), <http://www.aurdip.org/les-universites-palestiniennes.html?lang=fr#nb7> .

² Israël exerce un contrôle total sur l'accès à (et le départ de) la Cisjordanie et la bande de Gaza et dispose donc de façon arbitraire de l'octroi (ou pas) d'un visa. Au contraire de certaines organisations humanitaires internationales, les universités palestiniennes (à l'exception de l'Al-Quds Bard College) n'ont pas la possibilité, en coordination avec Israël, d'accorder des visas à leurs collaborateurs.

³ Roger Heacock était lié à l'UPB en tant que professeur d'histoire à temps plein et président du « *Graduate Program in International Studies* »; Laura Wick y travaillait comme obstétricienne et chercheuse dans le domaine de la santé. Voir: Rania Zabaneh, « *Foreign residents in Palestinian territories denied visa renewals. Israel is increasingly rejecting applications to renew residency visas and families face being split up* » (Al-Jazeera, 13 juillet 2018), <https://www.aljazeera.com/news/2018/07/foreign-residents-palestinian-territories-denied-visa-renewals-180713112441505.html> .

⁴ Rapport RTE de 2013, « [Academia Undermined: Israeli Restrictions on Foreign National Academics in Palestinian Higher Education Institutions. Report of the Campaign for the Right to Enter the Occupied Palestinian Territories](#) » (24 pages). Sur la situation actuelle, voir le [site de RTE](#) (Right to Enter).

⁵ Voir la lettre de protestation « *Arbitrary demands on foreign national academics working in Palestinian universities* » adressée par le *Committee on Academic Freedom* de la Middle East Studies Association of North America (MESA) le 6 août 2018 aux ministres israéliens concernés : « *We write to you ... to express our dismay regarding the severe and unreasonable limitations imposed on foreign nationals who are faculty members at Birzeit University (BZU) and other Palestinian universities in the West Bank and Gaza.* » (« Nous vous écrivons (...) pour exprimer notre consternation à propos des limitations sévères et déraisonnables imposées aux ressortissants étrangers membres des facultés de l'Université de Birzeit (UPZ) et autres universités palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza. »). Voir : <https://mesana.org/advocacy/committee-on-academic-freedom/2018/08/06/arbitrary-demands-on-foreign-national-academics-working-in-palestinian-universities> .

⁶ Pour les étudiants de la bande de Gaza, il est encore plus malaisé depuis un an de se rendre à l'étranger via le passage d'Erez : En guise de condition pour pouvoir monter à bord de la navette en direction du pont Allenby, ils sont forcés de signer l'engagement de ne pas revenir à Gaza pendant une année au moins. Voir : « *Gisha in letter to Gaza CLA : Stop the unlawful practice of making Gaza residents sign a commitment not to return for a year as they exit via Erez Crossing* » (9 août 2017), <http://gisha.org/updates/8107>.

⁷ Voir le rapport de Brendan Ciarán Browne, professeur invité irlandais à l'Al Quds Bard College : « [Education under occupation: everyday disruption at a Palestinian university](#) » (*The Conversation*, 14 octobre 2015).

⁸ Art. 50 : « *La Puissance occupante facilitera, avec le concours des autorités nationales et locales, le bon fonctionnement des établissements consacrés aux soins et à l'éducation des enfants.* »

⁹ <http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cescr.pdf> (signé par Israël le 3 octobre 1991). Voir surtout l'article 15, paragraphe 3 : « *Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices.* » Paragraphe 4 : « *Les États parties au présent Pacte reconnaissent les bienfaits qui doivent résulter de l'encouragement et du développement de la coopération et des contacts internationaux dans le domaine de la science et de la culture.* »

¹⁰ Cf. « *On September 9, 2017, around 3500 new students began their journey at Birzeit University for the new academic year 2017-2018. The university welcomed a diverse group of new students, symbols of the growth of the institution, which has reached around 14,000 enrolled student.* » Voir : « *New academic year kicked off with contemporary academic programs and innovative co-curriculum initiatives* » (9 septembre 2017), <https://www.birzeit.edu/en/news/new-academic-year-kicked-contemporary-academic-programs-and-innovative-co-curriculum>.

¹¹ « *The president talked about the achievements that the university has accomplished in the last year. "We are gaining increasing international recognition, and we are proud to be listed in the QS World University Rankings among 3% of the best universities in the world" »*, à l'occasion de l'inauguration de l'année académique 2017-18 (ibid.).